

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 16 janvier 2023** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

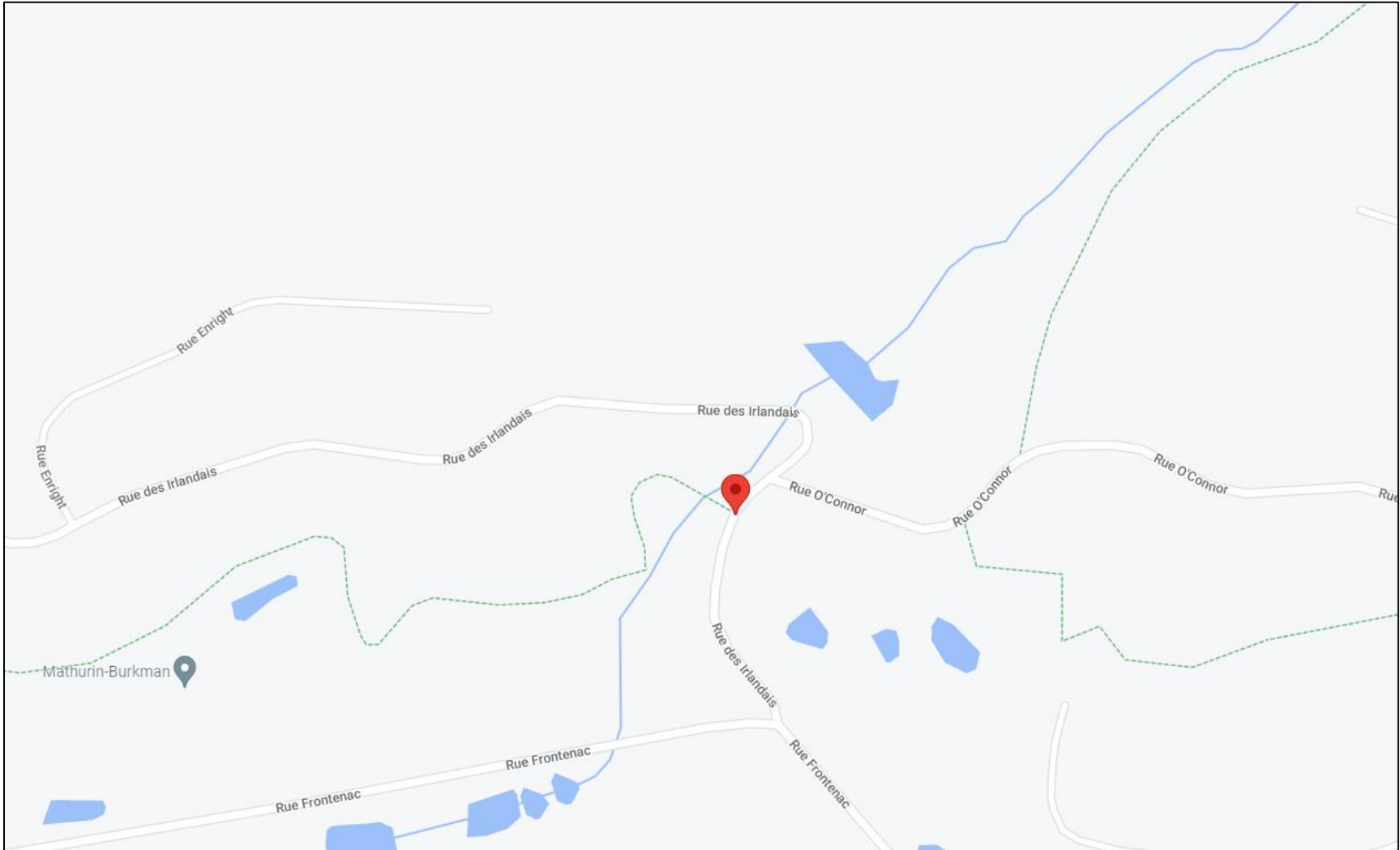
1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'augmentation d'une aire de déboisement d'environ 400 m² (passant de 3 855 m² à 4 225 m²) en vue de réaliser 2 projets d'agrandissement (résidence et garage détaché) malgré la norme prévue à l'article 197 du règlement de zonage 1037-2017 au 194, rue des Irlandais, lot 2 930 684, zone P3M-04, district Lac Bromont (dossier 2022–30271) ;
2. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement d'une piscine à 0 m de la résidence au lieu de 1,5 m minimum tel que stipulé à l'article 108 du règlement de zonage 1037-2017 au 185, rue des Deux-Montagnes, lot 2 930 244, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2022–30269) ;
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'installation d'une deuxième enseigne murale principale au lieu d'une enseigne sur la façade du bâtiment et d'autoriser une enseigne murale latérale ayant une superficie de 9,4 m² au lieu de 2 m² maximum, tel que stipulé au tableau de l'article 239 du règlement de zonage 1037-2017 au 82, boulevard de Bromont, lot 3 982 530, zone P6-02, district Mont-Brome – *Marché IGA* (dossier 2022–30278) ;
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un logement d'appoint ayant une superficie de 116 m² au lieu de 90 m² maximum, tel que stipulé à l'article 45 du règlement de zonage 1037-2017, au 375, chemin Magog, lot 6 269 122, zone P3M-07, district Lac Bromont (dossier 2022-30273) ;

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi 16 janvier 12h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

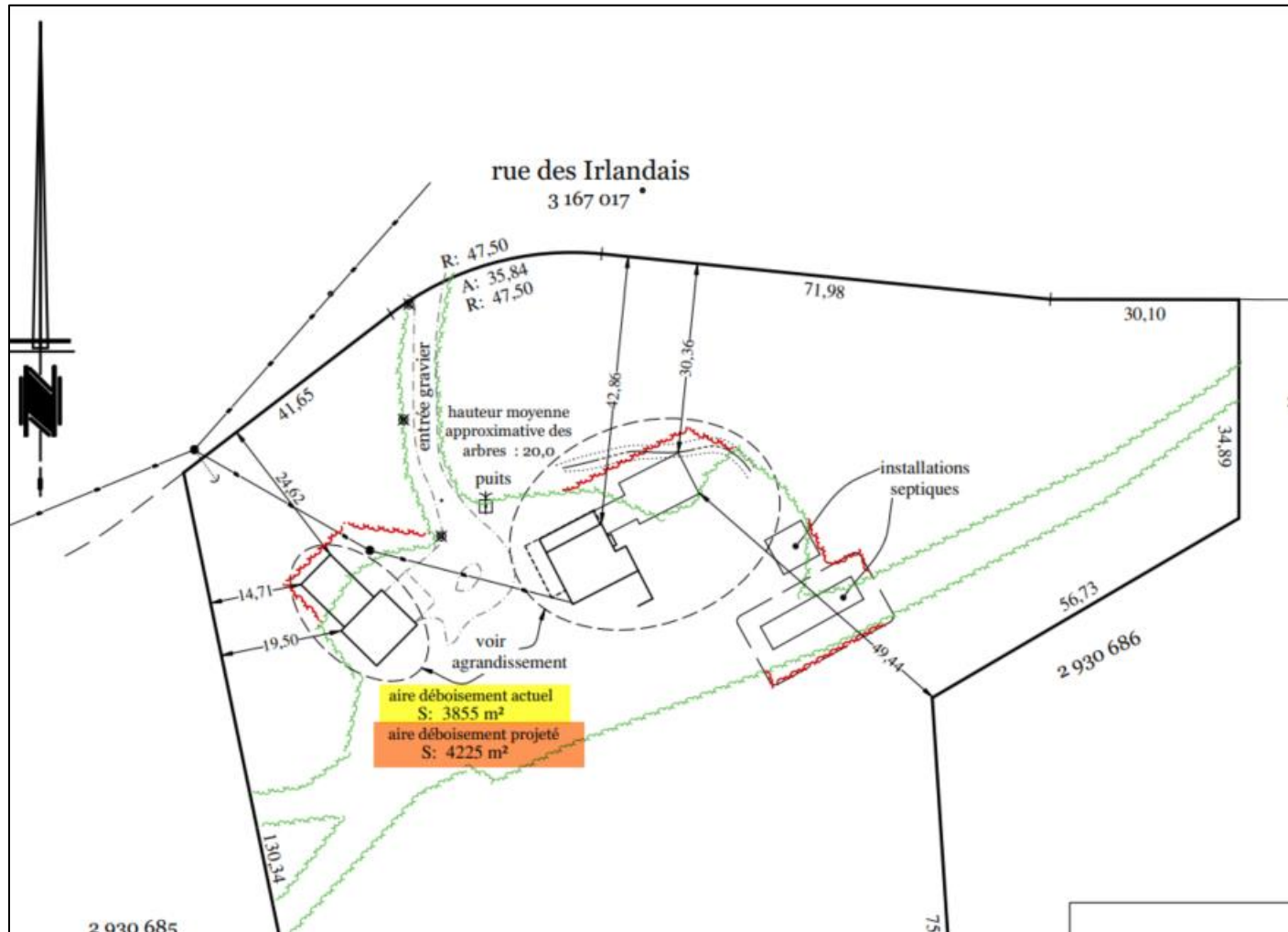
Bromont, ce 20^e jour du mois de décembre 2022.

La greffière,
Ève-Marie Préfontaine, avocate

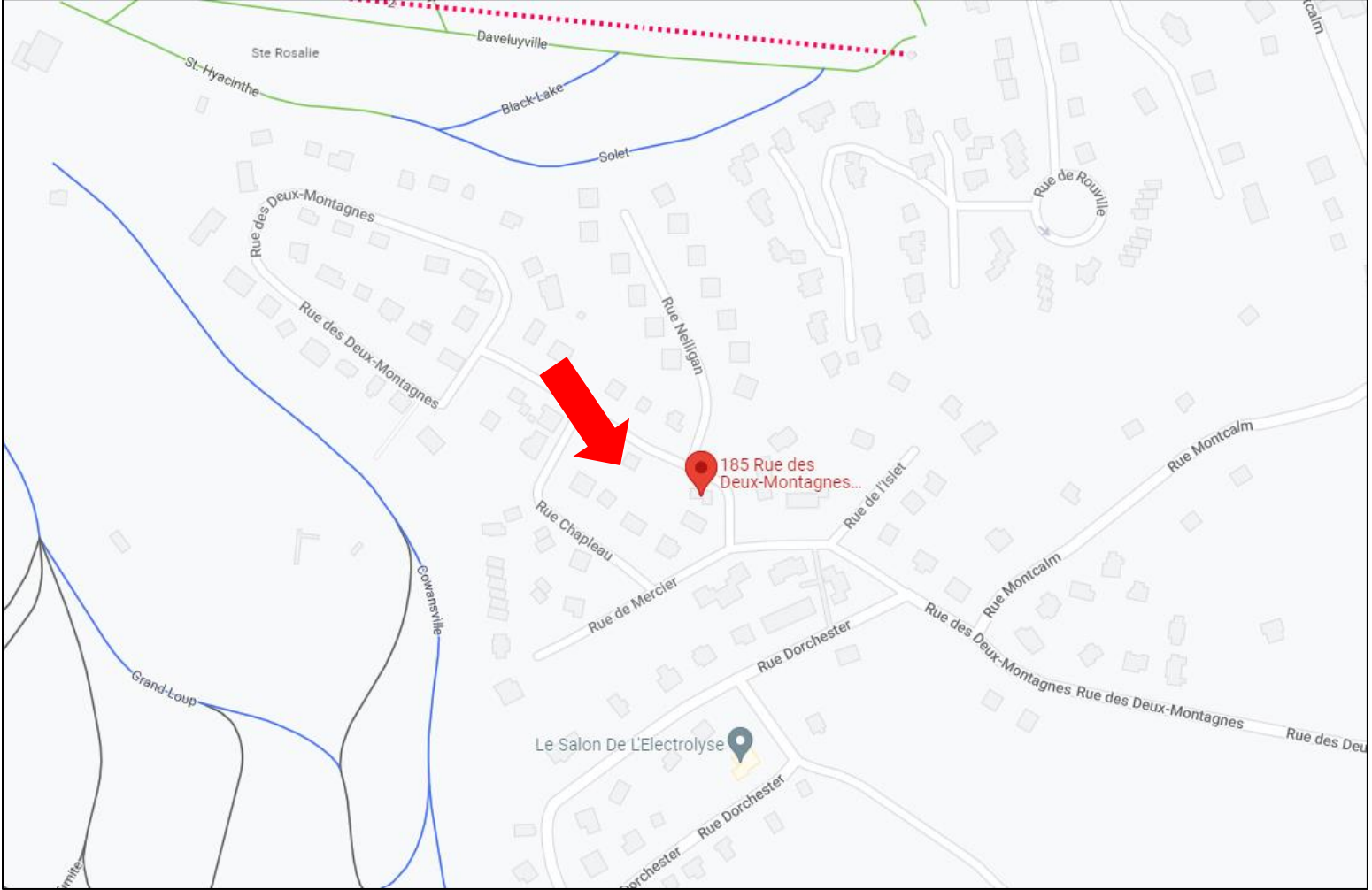
1. 194 Irlandais (1 de 2)



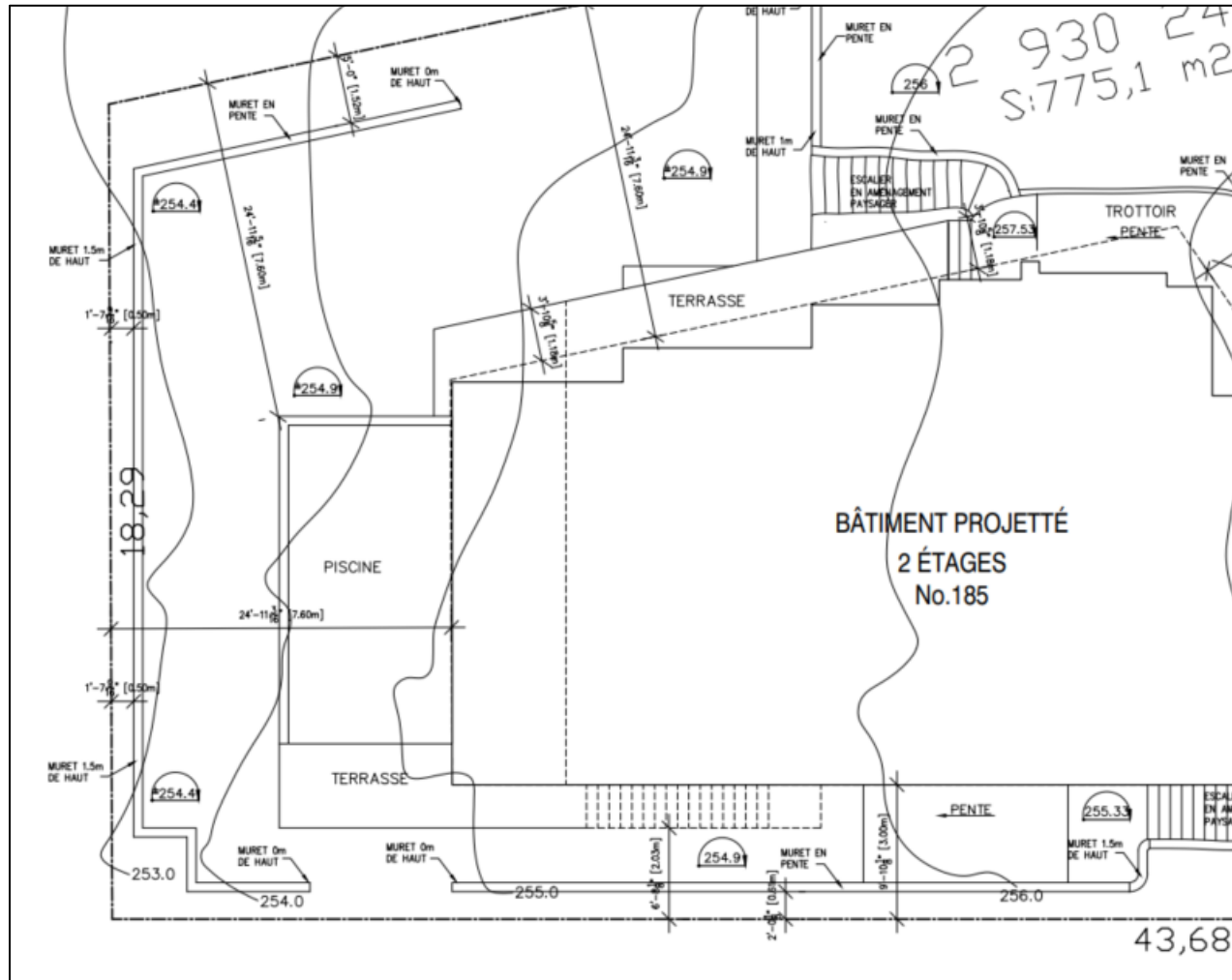
1. 194 Irlandais (2 de 2)



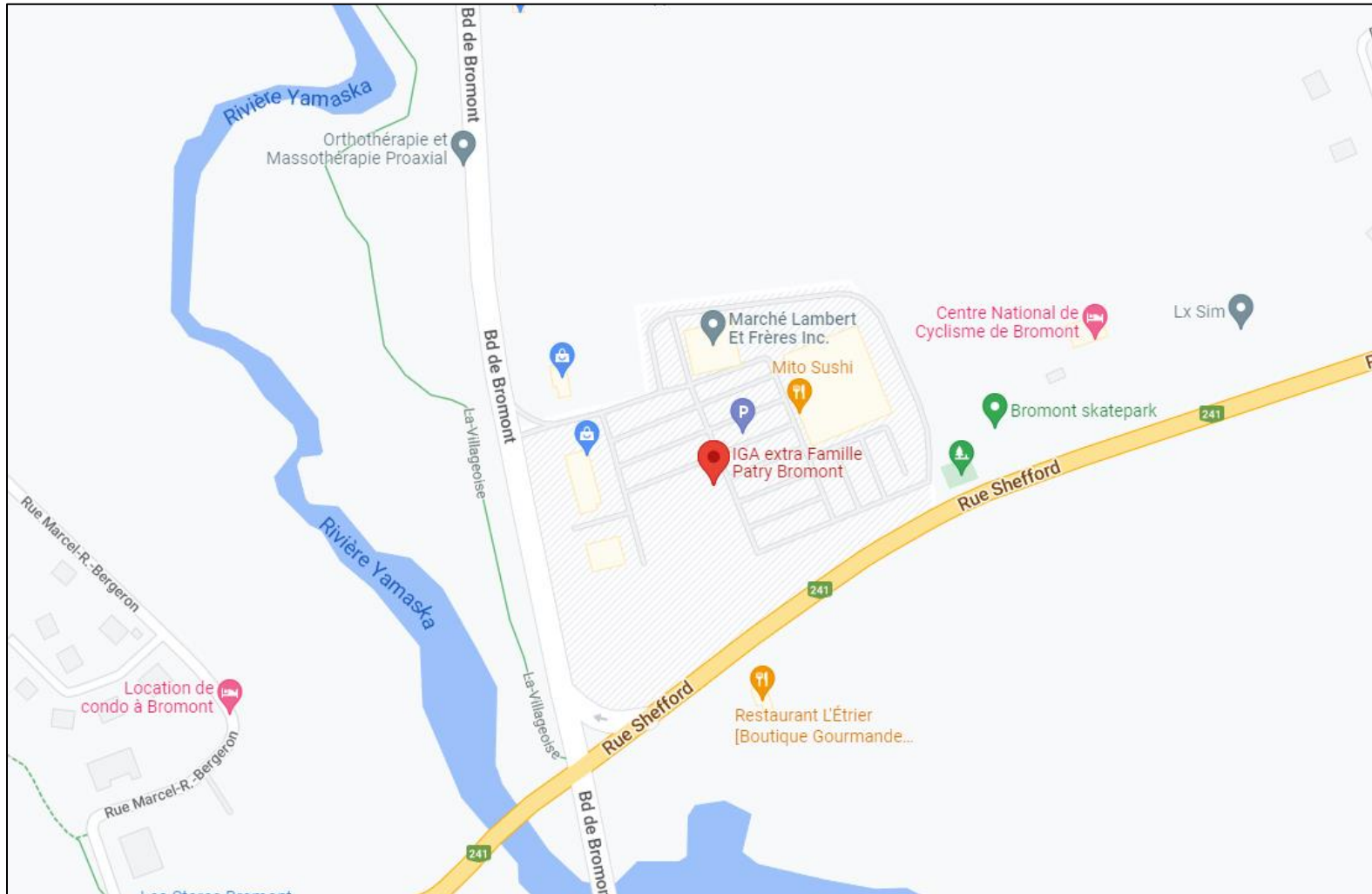
2 – 185 Deux-Montagnes (1 de 2)



2 - 185 Deux-Montagnes (2 de 2)



3. 82 boulevard Bromont (1 de 2)



3. 82 boulevard Bromont (2 de 2)



4. 375 Magog (1 de 1)

